



CTA du 30 juin 2022

Avis présentés par la FSU

Avis 1 :

Les représentantes et représentants des organisations syndicales au CTA demandent que, a minima, les moyens AED dans le premier degré soient maintenus pour la rentrée prochaine, sans retirer de moyens dans le second degré.

Avis 2 :

Les représentantes et représentants des organisations syndicales au CTA demandent que, comme les textes le prévoient et tel que cela a été acté dans d'autres académies, la possibilité de signer des contrats de 3 ans soit proposée aux AED qui le souhaiteraient.

Avis 3 :

Les représentantes et représentants des organisations syndicales au CTA demandent, dans l'attente d'une remise à plat de la réforme, que les stagiaires à temps plein bénéficient d'un allègement de service et que leur *formation s'effectue pendant le temps de classe comme le prévoit explicitement l'arrêté du 4 février 2022, à savoir que le « crédit de jours de formation donne lieu à un allègement du service d'enseignement du stagiaire ».*

Avis 4 :

Suite à la pérennisation d'un ETP d'adjointe à la CT de la DSDEN63, les représentantes et représentants des organisations syndicales au CTA demandent la création d'un ETP supplémentaire implanté sur le terrain, afin d'éviter l'alourdissement des secteurs des AS.

Avis 5 :

Les représentantes et représentants des organisations syndicales au CTA dénoncent les postes bloqués pour affecter des stagiaires, en particulier les postes CPE bloqués pour des contractuels alternants alors même qu'ils avaient été annoncés comme des créations de postes lors du dernier CTA. Les représentantes et représentants revendiquent que les collègues titulaires premiers non mutés sur ces postes y soient affectés.